



Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.org/>

Compte Rendu SNPTES du CT du 31 mai 2018

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du PV du CT du 7 décembre 2017 (**avis**)

Point 2 : Contrat de site 2018/2022 et trajectoires de l'établissement (**avis**)

Point 3 : Participation de l'université de Lorraine à la société d'économie mixte (SEM) « Technopole Henri Poincaré » (**avis**)

Point 4 : Composition du conseil de l'école doctorale : BioSE, IAEM, SJPEG, SLTC, Humanités nouvelles-Fernand Braudel, C2MP (**avis**)

Point 5 : Suivi des propositions et avis du CT du 8 mars 2018 (information)

Point 6 : Questions diverses

Secrétaire adjoint de séance : Lionel Vernex-Loset

L'UNSA et FO sont absents. Il y aura donc 8 votants sur 10.

Informations

La CGT, FO et FSU lisent une intervention revenant sur les événements en relation avec la contestation de la loi ORE qui ont eu lieu à l'UL et plus particulièrement l'intervention policière. S'en suit un long échange avec le Président où s'oppose stigmatisation, droit de grève et de manifester à la politisation du mouvement, l'entrave à la liberté d'accès et la sécurité des individus. A l'évidence les différents partis n'ont pas réussi à trouver le moyen d'échanger sereinement.

Le SNPTES rappelle ici que, dans le respect de la liberté d'expression et de la sécurité, les droits de grève et de manifester ne peuvent être contestés. Bien qu'elle mette fin au tirage au sort, il regrette que la loi ORE ait été votée dans la précipitation et avec des moyens insuffisants (SNPTES : Les cahiers de la recherche et de la formation N°5).

Le président indique que 68 % des futurs bacheliers ont reçu au moins une réponse positive et 30% au moins une réponse en attente. 86% des bacs généraux ont eu une réponse positive. Le pourcentage plus faible des bacs Technique et Professionnel s'explique en grande partie car ils choisissent des filières sélectives. Il rappelle que les élèves lorrains et boursiers sont classés prioritairement en licence. Pour ceux qui n'auraient que des non, une mission académique se réunira pour leur faire des propositions.



Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.org/>

Point N°1 : Approbation des PV du CT du 7 décembre 2017 (avis)

Vote : Unanimité.

Point N°2 : Contrat de site 2018/2022 et trajectoires de l'établissement (avis)

Le contrat de site est présenté de façon synthétique par la VP CA Hélène Boulanger. IL répond à certaines attentes de l'état et à la stratégie propre de l'établissement. Il s'agit de trouver un équilibre entre coopération et compétition pour répondre aux missions de formation, de recherche et sociétale. L'objectif est de garder un dynamisme fort mais avec une trajectoire douce sans bouleversements massifs.

Nous demandons pourquoi le CT doit se prononcer sur ce document assez général qui ne permet pas vraiment de juger de son impact potentiel sur les personnels de l'UL ?

Le président indique que le Ministère demande que le CT et le CA soient consultés. Ce document pose tout de même les grandes tendances de la politique UL pour les 5 ans à venir.

Vote : 1 Contre (CGT), 5 Abstention (SNPTES et FSU) et 2 Pour (SGEN).

Point N°3 : Participation de l'université de Lorraine à la société d'économie mixte (SEM) « Technopole Henri Poincaré » (Avis)

Le projet de redynamisation du technopôle Henri Poincaré porté par la Métropole intègre aujourd'hui la création d'une société anonyme d'économie mixte locale (SEM). La SEM est un outil au moyen duquel les collectivités territoriales, dans le cadre des compétences qui leur sont reconnues par la loi, créent une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs d'entre elles en vue de la conduite de missions d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial, d'intérêt général. Avec des dispositifs et programmes d'accompagnement de l'innovation, des services aux entreprises, des actions de promotion du territoire..., la SEM en question a pour objet social l'animation du technopôle Henri Poincaré et l'aménagement territorial, dans le respect des prérogatives des collectivités territoriales qui sont à son initiative.

Le CT est appelé à donner un avis sur les actes constitutifs de la société :

- le projet de statuts de la société formalisant, notamment, la prise de participations de l'université de Lorraine dans la SEM à hauteur de cinquante mille (50 000) euros,
- le projet de pacte d'actionnaires, document complémentaire qui définit l'intention et les relations entre les actionnaires en vue de la réalisation de l'objet social de la société.

Le Président indique que c'est un lieu privilégié d'échange avec les collectivités et qu'il souhaiterait la création d'une structure identique pour le Technopole de Metz.



Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.org/>

Vote : 1 Contre (CGT), 2 Abstentions (FSU) et 5 Pour (SNPTES et SGEN).

Point N°4 : Composition du conseil de l'école doctorale : BioSE, IAEM, SJPEG, SLTC, Humanités nouvelles-Fernand Braudel, C2MP (avis)

Dans le respect des principes adoptés le 16 février 2018, après SIMPPé et SIRENA, le CT est saisi des compositions respectives des conseils des 6 écoles doctorales :

- BioSE dont le périmètre est inchangé ;
- SJPEG dont le périmètre est inchangé ;
- SLTC qui résulte du transfert de laboratoires entre les ED Stanislas et Fernand-Braudel ;
- Humanités Nouvelles-Fernand Braudel qui découle d'opérations de transfert d'unités de ces mêmes ED;
- C2MP, co-accréditée avec Centrale Supélec, née de la fusion de l'ED Chimie et Physique Moléculaires (SESAMES) et de la partie « Matériaux » de l'ED Energie, Mécanique, Matériaux (EMMA) ;
- IAEM Lorraine dont le périmètre est inchangé (co-accréditation : EPSCP Centrale Supélec).

Le SNPTES intervient pour s'étonner que l'école doctoral SJPEG soit aussi précise en ce qui concerne la désignation des deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens : « La gestionnaire administrative en charge de l'ED SJPEG, un ingénieur de recherche (HDR) en poste dans l'une des équipes de recherche du périmètre SJPEG ». Nous pensons qu'il est inutile d'être aussi précis car c'est l'école qui propose ces deux élus et que cela pourrait s'avérer bloquant un jour.

Après discussion le Président propose d'utiliser les mêmes termes que les autres écoles et de ne pas être aussi précis.

Vote : Unanimité

Point N°5 : Suivit des propositions et avis du CT du 8 mars 2018 (information)

Rien à dire.

Point N°6 : Questions diverses

Questions du SNPTES et l'UNSA :

- Le prélèvement à la source des impôts dès janvier 2019 s'applique pour les fonctionnaires, il faudra que sur les fiches de paie, soient clairement indiqués les taux de prélèvement et le



Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.org/>

montant du prélèvement à la source, ainsi que le salaire avant et après le prélèvement à la source. Est-ce que l'établissement sera prêt ? Comment seront informés les agents ?

Le DRH indique que les paies sont établies par la DDFIP (Direction départementale des finances publiques), mais qu'il y a des réunions régulières avec l'Université pour fiabiliser les données. Une information sera faite aux personnels à l'automne. Il pourrait y avoir deux fiches de paie dans l'enveloppe. La fiche habituelle et une autre simulant le prélèvement à la source pour permettre une comparaison.

- Pourquoi le GT Indemnités Accessoires a été privilégié au détriment de celui des personnels AENES qui nous semble plus urgent en raison de la prochaine campagne d'emplois?

Le Président indique que la question de la diminution du nombre de personnels AENES se pose aussi dans d'autres établissements et qu'il souhaiterait un cadre national.

Le SNPTES indique que ne rien faire, c'est accepter la transformation de 30 emplois supplémentaires à la prochaine campagne d'emplois.

Le DGS propose un GT début juillet pour commencer à discuter des données que nous avons et essayer de trouver des pistes.

- Est-ce que le ministère a répondu à la question sur la possibilité pour des personnels d'être auto-entrepreneurs (micro entreprise) tout en étant à 100% ? En l'état, qu'elle est la règle appliquée à tous ?

Le DRH indique que le problème n'est pas simple et qu'il est toujours dans l'attente de la réponse du Ministère. En l'état, un fonctionnaire à temps complet ne peut pas occuper (sauf cas particuliers) un autre emploi à temps complet. Le SNPTES rappelle que cette situation est très difficile pour de nombreux personnels qui comptent sur ces revenus complémentaires.

- Pourrions-nous avoir un point sur le déploiement du RIFSEEP ITRF à l'UL? Est-il toujours prévu pour la rentrée 2018?

Le GT plénier sur la cartographie des fonctions et les grands axes de la circulaire de gestion est prévu pour la rentrée. Il reste un groupe de travail sur les métiers scientifiques à réunir. L'administration indique qu'elle va informer les personnels de ce retard.

Concernant la prime d'intéressement, le Président explique qu'elle reste d'actualité en 2018 tant que le CIA n'est pas mis en place.

Vous pouvez compter sur le SNPTES pour rester vigilant.

- Doit-on se satisfaire d'une campagne de mobilité avec seulement 8 emplois publiés pour tout l'UL?

Le DRH après avoir rappelé quelques chiffres (9 postes publiés, 12 non, 36 postes au fil de l'eau depuis septembre) indique qu'il est prêt à rediscuter d'une bourse au poste sur laquelle les personnels pourraient se positionner sur des postes potentiellement vacants.



Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.org/>

- Quelles sont les règles précises d'entrée à l'UL en première année avec la loi ORE sachant que, par exemple, à la fac de Droit il n'y aura que 900 places pour 8400 candidatures? A cette date, combien de Lycéens ont-ils eu une réponse positive en Lorraine?

Voir la réponse du Président dans le point Informations.

Vos élus SNPTES au CT